MMUNIQUE DE PRESS



Contact presse

Cécile DELPIROU

DSC

06 07 01 49 48

Amiens, le 18 septembre 2017

La CFE-CGC Whirlpool se félicite des accords signés et met en garde contre une action en justice qui pourrait nuire aux salariés

La CFE-CGC Whirlpool se félicite de l'accord de PSE signé en Mai 2017 et de la signature de l'accord entre WN et Whirlpool en Septembre 2017. Non seulement le préjudice de la perte d'un emploi après plus de 20 ans au service d'une entreprise a été pris en compte grâce au travail de l'intersyndicale et des experts mais Whirlpool a pris ses responsabilités et trouvé, avec le soutien des institutionnels, un accord pour maintenir une activité industrielle et les emplois sur le site d'Amiens Montières.

Il est déloyal de faire croire aux chances de succès d'un recours des salariés de Whirlpool pour contester le motif économique de leur licenciement alors que LES SALARIES NE SONT PAS LICENCIES!

Ne nous leurrons pas!

Alors une question : A qui profite « le crime » ?

Aux salariés?

Certainement pas, il met en péril l'équilibre des accords signés.

La lutte contre les licenciements et pour l'emploi n'est pas un SHOW!

Et ceux qui font un show, qui veulent faire de la presse et de la télé ne sont pas aux côtés des salariés!

La CFE-CGC Whirlpool dénonce ces actions en justice qui ne peuvent semer que le trouble et l'incompréhension.





https://www.metallurgie-cfecgc.com/





